

Règlement intérieur du Théâtre de l'Escale de Gradignan

Saison 2018/2019

à signer lors de l'adhésion et/ou de l'inscription aux ateliers

INSCRIPTION: Le membre-adhérent s'engage à payer la cotisation et l'adhésion au plus tard dès le 2ème cours. Aucun remboursement ne sera possible si il souhaite arrêter en cours d'année sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif officiel : certificat médical, attestation professionnelle, etc...

Aucune inscription ne sera validée et aucun accès au cours (au delà du 2ème pour les majeurs) ne sera possible sans la fourniture du dossier (inscription + règlement + annexe) signé complet.

FONCTIONNEMENT :

Le membre-adhérent s'engage à participer aux ateliers dans un état d'esprit constructif favorisant une pratique agréable du loisir pour tous.

L'esprit associatif doit inciter à s'encourager mutuellement, en assistant aux représentations des autres ateliers, lors des manifestations organisées par ou auxquelles participe l'association.

Chaque atelier contribue à la communication de son(s) spectacle(s) en participant à la conception des textes, projets, affiches et à leur diffusion.

ASSIDUITÉ : La pratique du théâtre repose sur l'assiduité, la ponctualité et le sérieux dans l'apprentissage des rôles attribués. C'est un gage de qualité pour les spectacles qui seront proposés.

ENTRETIEN DE LA SALLE : La salle de répétition, mise à disposition par la Ville de Gradignan, doit être nettoyée régulièrement par les membres-adhérents, la poubelle vidée et il convient de se déchausser pour accéder au tapis central (ou utiliser des chaussures d'intérieur exclusivement) par respect pour les autres utilisateurs.

ATELIERS JEUNES (mineurs) : L'association du Théâtre de l'Escale appréhende avec le plus grand sérieux l'accueil des mineurs qui lui sont confiés. Dans ce cadre les conditions d'accès au cours et la prise en charge des mineurs doivent répondre à plusieurs critères incontournables.

- **Contacts :** Les représentants légaux de chaque enfant s'engagent à communiquer l'intégralité des éléments de contact : Nom, prénom, téléphone, mail permettant de les contacter en cas de besoin. Il leur appartient de vérifier que ces éléments sont correctement transmis et saisis au plus tard la veille du 1er cours de l'année. Tout défaut de transmission de ces éléments obligatoires empêchera l'accès aux cours.

- **Fréquentation, présence :** Un état de présence nominatif sera établi par l'intervenant dont dépend l'atelier du mineur. Il appartient au représentant légal en charge du mineur de signaler avant le cours son absence éventuelle directement auprès de l'intervenant (N° de téléphone en annexe).

Toute absence non signalée fera l'objet d'une demande de justification.

- **Prise en charge :** La liste (Nom, prénom, contacts) des personnes (majeures) susceptibles de prendre en charge le mineur après les cours devra être transmise au Théâtre de l'Escale au plus tard la veille du premier cours. Aucune personne ne pourra prendre en charge le mineur si elle n'est pas inscrite sur cette liste.

Si le mineur a l'autorisation de quitter le cours seul, cela devra être signalé sur la fiche en annexe 1.

DROIT À L'IMAGE : Les membres-adhérents acceptent la captation des spectacles, des cours/ répétitions et l'utilisation des images et vidéos pour la communication exclusive de l'association et ceci sans limite de durée.

BÉNÉVOLAT :

Une structure culturelle comme le Théâtre de l'Escale nécessite la mise en place d'énergies et de tâches très nombreuses pour arriver à remplir son rôle. L'adhérent n'y est en aucun cas un consommateur de prestations culturelles (répétitions, stages...) mais un participant à la vie de l'association.

Membre-adhérent : C'est le cas général de tous les adhérents à l'association. Dans ce cadre le membre-adhérent s'engage à participer bénévolement à l'organisation des spectacles et manifestations organisées par l'association. Ceci par des tâches ponctuelles confiées par le bureau de l'association en fonction de la disponibilité de chacun. Un calendrier sera diffusé dès connaissance des dates concernées et un engagement de participation formel sera demandé à réception.

Membre-adhérent-actif : Le membre-adhérent qui souhaite participer plus activement à la vie de l'association peut s'inscrire en tant que membre-adhérent-actif. Il définit lui-même la périodicité et les missions que le Conseil d'Administration de l'association peut lui confier tout au long de la saison. Le statut de membre-adhérent-actif permet de postuler au Conseil d'Administration de l'Association après 1 année d'inscription.

(cocher obligatoirement la case ci-jointe) J'ai bien compris et **j'accepte sans réserve** l'ensemble des points de ce règlement et notamment en ce qui concerne le bénévolat lors des manifestations organisées par l'association que je m'engage à assurer en fonction de mes disponibilités.

Je souhaite m'inscrire **en plus** en tant que **membre-adhérent-actif**. Décrivez succinctement vos disponibilités, vos compétences et les missions (Nombre, périodicité...) que vous pouvez assurer pour l'association de manière bénévole.

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à :

Le :/...../.....

Nom, prénom(s) :

.....

Téléphone :

e-mail :

Signature de l'adhérent ou de tous les représentants légaux pour les mineurs :

FICHE CONTACT MINEUR - Annexe 1

Doit être jointe à l'inscription et au règlement signés avant le 1er cours - **REPLIR EN MAJUSCULES**

Nom, prénom du mineur :

.....

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Atelier/Répétition choisi : Comédiens en Herbe (Lundi) Comédiens en Herbe (Jeudi) Théâtre Ados (Lundi)

Coordonnées des Représentants Légaux (préciser la parenté) toutes les informations sont obligatoires :

1 - Nom, prénom :

Téléphone (s) :

E-mail :@.....

2 - Nom, prénom :

Téléphone(s) :

E-mail :@.....

Le mineur a l'autorisation de rentrer seul après les ateliers **OUI** **NON**

Coordonnées des personnes **majeures** autorisées à prendre en charge le mineur après les cours.

Aucune autre personne ne sera autorisée à prendre l'enfant en charge en dehors des Représentants Légaux

1 - Nom, prénom :

Téléphone :

2 - Nom, prénom :

Téléphone :

3 - Nom, prénom :

Téléphone :

.....

Autre information utile :

.....

IMPORTANT : Coordonnées des intervenants (pour les mineurs): Sandrine Bardoulat (CEH) : **06 78 23 03 84**

Julien Jamet (Atelier Ados) : **06 11 03 14 08**

Signature de **TOUS** les représentants légaux :